



Rapport n° 1	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 2 février 2016		Chapitre : Article :

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015

La loi 99-1126 du 28 décembre 1999 donne une assise législative à la reprise anticipée des résultats et l'étend à l'ensemble des résultats, alors qu'elle était jusqu'à présent limitée à la reprise de l'excédent de fonctionnement disponible.

Il ne peut y avoir de reprise anticipée que si le compte administratif n'est pas voté.

Il vous est donc proposé, dans l'attente du vote du compte administratif dans le courant du mois de juin, de reprendre par anticipation en une seule fois et en totalité le résultat de la section de fonctionnement et l'excédent de la section d'investissement selon la fiche de calcul du résultat prévisionnel annexée à ce rapport.

A noter que cette année, le résultat cumulé de la section d'investissement ne nécessite pas d'affectation au compte 1068.

Il vous est proposé de vous prononcer sur la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 figurant dans le document ci-joint et d'adopter le projet de délibération suivant :

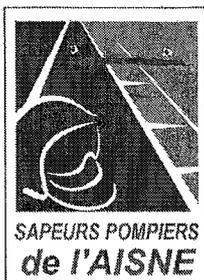
Vu le rapport n° 1 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide dans l'attente du vote du compte administratif, de reprendre par anticipation dans le budget primitif 2016, les résultats provisoires de l'exercice 2015 suivants :

- Section d'investissement recettes à l'article 001 : 3 803 310,55 €
- Section de fonctionnement recettes à l'article 002 : 4 524 774,31 €
- Section d'investissement recettes à l'article 1068 : 0 €

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX



Délibération n° 1	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 2 février 2016		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 16
Votants : 16

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Affiché le
18 FEV. 2016

Le 2 février 2016 à 15 h 00, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 4 janvier 2016, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.

Etaient présents :

I - Membres avec voix délibérative

MM. Nicolas FRICOTEAUX, Pierre-Jean VERZELEN, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLERIOT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPENBERG, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER représentant Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Jean-Paul ROSELEUX représentant Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, Mme Monique BRY.

II - Membre de droit

Monsieur Raymond LE DEUN, Préfet de l'Aisne.

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin-chef départemental
M. le Lt-Colonel Philippe BARDON, sapeur-pompier professionnel officier
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-professionnels non officiers
M. le Commandant Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier
M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non-officiers

Excusé(s) : M^{mes} Jocelyne DOGNA, Monique BRY, MM. Antoine LEFEVRE, Alain CREMONT, Christian CROHEM, Gérard DOREL, Colonel Stephan ANTHONY, Lieutenant Denis COUTANT.

Assistaient à la séance : Mme Nathalie MERIOT, payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, M^{mes} Sandra GRIMPRET, Christiane CHAUSSON de la Direction départementale.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015

Vu le rapport n° 1 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide dans l'attente du vote du compte administratif, de reprendre par anticipation dans le budget primitif 2016, les résultats provisoires de l'exercice 2015 suivants :

- Section d'investissement recettes à l'article 001 : 3 803 310,55 €
- Section de fonctionnement recettes à l'article 002 : 4 524 774,31 €
- Section d'investissement recettes à l'article 1068 : 0 €

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX

DETERMINATION ET AFFECTATION DU RESULTAT 2015

	Dépenses	Recettes	Solde
--	-----------------	-----------------	--------------

section de fonctionnement	Résultat propre à l'exercice 2015	42 293 792,32 €	41 620 850,90 €	-672 941,42 €
	résultat antérieur reporté au BP 2015		5 197 715,73 €	5 197 715,73 €
	Résultat 2015	42 293 792,32 €	46 818 566,63 €	4 524 774,31 €

section d'investissement	solde des émissions exercice 2015	6 381 540,62 €	5 598 611,72 €	-782 928,90 €
	résultat antérieur reporté au BP 2015		4 586 239,45 €	4 586 239,45 €
	Solde d'exécution compte 001	6 381 540,62 €	10 184 851,17 €	3 803 310,55 €

restes à réaliser au 31/12/2015	fonctionnement			0,00 €
	investissement	3 410 017,11 €		-3 410 017,11 €

	Dépenses	Recettes	Solde	
résultat cumulé 2015 (y compris les reports)	fonctionnement	42 293 792,32 €	46 818 566,63 €	4 524 774,31 €
	investissement	9 791 557,73 €	10 184 851,17 €	393 293,44 €
	total (excédent net)	52 085 350,05 €	57 003 417,80 €	4 918 067,75 €

affectation du résultat	résultat cumulé excédentaire à affecter	4 524 774,31 €	
	besoin en financement de la section d'investissement		0,00 €
	affectation au compte 1068		0,00 €
	report à nouveau au compte 002 en fonctionnement		4 524 774,31 €